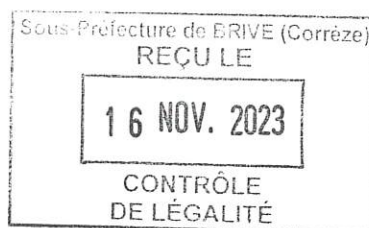


DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 23 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 11 ( 1 pouvoir )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Dominique DEVILLERS.

**MEMBRES ABSENTS :** Stéphanie CISCARD ( pouvoir Nicolas TARDIF ) Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Alexandre TRONCHE, Stéphane FARGE.

**Secrétaire de séance :** Stéphane LARCIER

**Date de convocation :** 18 octobre 2023

**DELIBERATION N° 2023.60** avenant à la convention d'assistance technique de la station d'épuration.

Monsieur le maire rappelle que la convention d'assistance technique signée avec la Saur arrive à expiration le 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'éventualité du transfert anticipé de la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le maire propose d'établir un avenant à la convention signée avec la Saur pour une durée de 1 an dans l'attente de l'étude des conditions de transfert anticipée.

Un descriptif précis des missions sera établi et une proposition financière sera demandée à l'entreprise SAUR.

Le conseil municipal après débat,

- Décide à l'unanimité d'établir un avenant à la convention d'assistance technique de la station d'épuration pour une période de 1 an à compter du 01 janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024